



Le 23 janvier 2015

Destinataires : Institutions financières fédérales

Objet : Consolidation des consignes du BSIF

Le BSIF, soucieux d'assurer l'actualité et la facilité de consultation de ses consignes, a réduit le nombre de documents au tableau des préavis que contient la section « Réglementation et consignes » de son site Web. Certaines consignes ont été carrément éliminées, le plus souvent parce qu'elles étaient périmées, tandis que des préavis, de simples avis et des lettres ont été incorporés à des lignes directrices ayant le même thème.

La réduction du nombre de documents au tableau aidera les institutions financières à repérer plus facilement les consignes qui s'y appliquent et diminuera le risque de dérogation.

Le tableau ci-joint résume le remaniement récent des consignes offertes sur le site Web du BSIF. Tous les documents mentionnés figuraient dans la version précédente du tableau intitulé [Préavis](#).

Le BSIF continuera de rationaliser le tableau susmentionné et informera les institutions financières des changements qui lui auront été apportés.

Pour plus de renseignements sur cette question, prière de communiquer avec Philippe-A. Sarrazin, directeur général, Législation et initiatives stratégiques, à l'adresse Philippe.Sarrazin@osfi-bsif.gc.ca ou au numéro 613-998-4190.

Le surintendant adjoint,

Mark Zelmer

P.j.



Consignes supprimées du tableau « Préavis » sur le site Web du BSIF

| Document | Motif | Date |
|--|---|------------------------|
| Nouveau cadre de titrisation et de risque du marché du Comité de Bâle | De nouveaux cadres de titrisation et de risque du marché ont été instaurés. | Décembre 2014 |
| Mise en œuvre de Bâle III | Les lignes directrice <i>Normes de fonds propres</i> et <i>Normes de liquidité</i> en application de Bâle III ont été adoptées. | Décembre 2014 |
| Normes de fonds propres : Lettre de John Doran, surintendant adjoint, Secteur de la surveillance, au sujet de l'Annexe 1 révisée (« Convention standard de dépôt », annexe 1 de la ligne directrice A-10, <i>Les dépôts en équivalent de fonds propres</i>) | Ce document est périmé, car la convention de dépôt a été révisée après la diffusion de la lettre. | Janvier 2015 |
| Vente de prêts complets et ratio actif / fonds propres | Ce document a été remplacé par la ligne directrice <i>Exigences de levier</i> . | Novembre 2014 |
| Régime de fonds propres visant les prêts hypothécaires inversés | Le contenu de ce document fait maintenant partie du chapitre 3 de la ligne directrice NFP. | Décembre 2014 |
| Passage des entités fédérales aux Normes internationales d'information financière (IFRS) | Certaines parties de ce document sont périmées. Les autres ont été intégrées au préavis sur l'adoption anticipée de la norme IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> par les banques d'importance systémique intérieure. | Janvier 2015 |
| Droits acquis relatifs au RVC et couverture du risque de marché | Le contenu de ce document fait maintenant partie du chapitre 1 de la ligne directrice NFP. | Décembre 2014 |
| Importance systémique nationale et niveaux cibles de fonds propres | Le contenu de ce document fait maintenant partie du chapitre 1 de la ligne directrice NFP. | Décembre 2014 |
| Établissement d'objectifs de fonds propres basés sur les risques à l'intention des institutions de dépôts | Ce concept est maintenant intégré à la ligne directrice NFP. | Décembre 2014 |
| Engagement du G20 envers la réforme du marché des dérivés hors cote | Ce document sera inutile après la publication de la version finale de la ligne directrice B-7, <i>Saine gestion des instruments dérivés</i> . | Janvier 2015 (à venir) |
| Exigence relative au ratio prêt/valeur pour le facteur préférentiel de pondération des risques applicable aux prêts hypothécaires résidentiels | Ce document a été incorporé à la ligne directrice NFP. | Décembre 2014 |
| Titres hypothécaires LNH et ratio actif / fonds propres | Ce document a été remplacé par la ligne directrice <i>Exigences de levier</i> . | Novembre 2014 |
| Application progressive de l'impact des normes internationales d'information financière (normes IFRS) aux fins de normes de fonds propres | La période d'application progressive s'est terminée en décembre 2012. | Novembre 2014 |
| Gains et pertes rajustés reportés et non réalisés inclus dans les fonds propres | Ce document est périmé : Les gains reportés n'existent plus et les normes IFRS sont maintenant appliquées aux biens immobiliers. | Décembre 2014 |
| Régime fiscal du montant net des gains et pertes reportés inclus dans le capital – | Ce document est périmé : Les gains reportés n'existent plus et les normes IFRS sont | Décembre 2014 |

| | | |
|---|--|---------------|
| ligne directrice sur le MPRCE | maintenant appliquées aux biens immobiliers. | |
| Impôts futurs, passif relatif aux polices et ligne directrice sur le MPRCE | Le contenu de ce document a été intégré à la ligne directrice sur le MPRCE. | Décembre 2014 |
| Modification facultative des méthodes comptables découlant de l'adoption de la norme IFRS 4 intitulée « Contrats d'assurance » | Ce document est maintenant périmé à la suite de l'adoption de la norme IFRS en 2011. | Décembre 2014 |
| Document de discussion rédigé par la Division de l'actuariat sur les normes de l'ICA relatives à l'information financière publique des assureurs – annexé à la lettre susmentionnée | Ce document était joint à la lettre susmentionnée sur la modification facultative des méthodes comptables découlant de l'adoption de la norme IFRS 4 intitulée « Contrats d'assurance ». | Décembre 2014 |
| Position du BSIF au sujet de la modification de la norme IFRS 1; suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants | Ce document n'était utile que durant la période de transition aux normes IFRS. | Décembre 2014 |
| Adoption hâtive des normes internationales d'information financière (IFRS) nouvelles ou modifiées, diffusées en mai et juin 2011 | Ces normes sont maintenant en vigueur. | Décembre 2014 |
| Adoption anticipée de IAS 36, Information à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers | Ce document ne s'applique plus. | Décembre 2014 |
| Adoption anticipée des modifications de la norme IFRS 9 – Comptabilité de couverture et crédit propre | Certaines parties de ce document sont périmées. Les autres ont été intégrées au préavis sur la norme IFRS 9. | Janvier 2015 |
| Règlement limitant la réassurance auprès d'assureurs non agréés à 25 pour cent des risques | La limite fixée par la loi a été abolie. | Janvier 2015 |